



DIFFAMATION SUR UN SITE INTERNET

Par PHOTOADDICT14

Bonjour,

Je me trouve confronté à un problème d'atteinte personnelle à travers le site très connu d'Airbnb. Je suis membre de ce site depuis un peu plus de 2 ans et récemment j'ai eu un conflit avec un membre voyageur au sujet de ma location.

Il s'agit d'un américain qui avait réservé une chambre pour deux nuits dans ma maison. Le jour de son arrivée dans la ville la plus proche, ce voyageur exigeait une adresse très précise avec obligatoirement un numéro de maison alors que mon adresse officielle n'a pas de numéro de maison comme c'est le cas pour beaucoup d'autres habitations de campagne. Toutefois j'avais publié sur le site Airbnb un plan d'accès à ma maison et j'ai donné des directions claires à ce voyageur pour trouver ma maison. Il a refusé de s'en servir et a finalement annulé la réservation. C'est ici que les choses s'aggravent, car à la suite de cela il a publié une évaluation particulièrement négative sans aucun fondement, puisqu'il n'est jamais venu jusqu'à ma maison !

Voici le contenu de cette évaluation :

Précision : 1/5 - Adresse incorrecte.

Arrivée : 1/5 - Difficile à trouver - Informations incorrectes - Instructions peu claires.

Propreté : 1/5 - Logement entier.

Communication : 1/5 - L'hôte n'a pas répondu.

Emplacement : 1/5.

Qualité-prix : 1/5.

Mon adresse n'est pas incorrecte, puisque c'est mon adresse officielle, et il n'a jamais vu ma maison pour pouvoir dire qu'elle est très sale !!! Il est absolument faux que je n'ai jamais répondu !

Peut-on considérer qu'il y a diffamation dans son évaluation et ses commentaires ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Bien cordialement.